
Sites NATURA 2000
« Coteaux du Lizet et de l'Osse vers Montesquiou » FR7300893
« Vallée et Coteaux de la Lauze » FR7300897

Comité de pilotage commun du mardi 26 novembre 2024
COMPTE-RENDU



Séverine CARCHON, conseillère régionale, 2^{ème} adjointe à la mairie de Simorre, et présidente du COPIL du site Natura 2000 « Vallée et coteaux de la Lauze » a présidé le comité de pilotage commun aux deux sites Natura 2000 gersois qui s'est déroulé le 26 novembre, à la mairie de Simorre. Madame CARCHON tient à excuser son collègue Monsieur Eric CADORE, conseiller régional et président du COPIL Natura 2000 « Coteaux du Lizet et de l'Osse vers Montesquiou » qui n'a pas pu être présent aujourd'hui.

Etaient présents :

- **BERNADICOU** Nicolas, Responsable ENS, Conseil Départemental du Gers
- **BREIL** Roger, Vice-Président CC Val de Gers et Maire de Masseube
- **BREMBILLA** Marine ; Office du Tourisme 3CAG
- **CANTO** Nicolas ; Technicien FDAAPMA 32
- **CARCHON** Séverine, Conseillère régionale et 2^{ème} adjointe mairie de Simorre
- **DARRIS** Sophie ; JA du Gers
- **DESCLAUX** Myriam, Agricultrice et accueil touristique
- **GABRIEL** Bruno ; Vice-président SYGRAL (Arrats Gimone aval)
- **GIRARD** Hugo, Chargée de projet Natura 2000, ADASEA du Gers

- **HOULLER** Grégory, Service Agriculture, forêt et environnement, DDT32
- **INEICHEN** Marie-Josèphe ; Adjointe mairie Villefranche d'Astarac
- **LAVILANIE** Aurore, Chargée de mission environnement, CPIE Pays Gersois
- **LE PAPE** Maud, Cheffe d'unité Aides Bio et agro-environnementales, DDT32
- **LEON** Véronica, Chargée de projet N2000, Région Occitanie
- **MOUGINS** Camille, Chargé de mission en agroécologie, ADASEA du Gers
- **NONON** Florent, Technicien forestier, CNPF Occitanie
- **RAINSARD** Gaëlle, Directrice Association projet PNR Astarac
- **ROEHRIG** Gérard ; Maire de Gaujan
- **SERIN** Jacques, Maire de Betcave-Aguin
- **TORRAILLE** Amandine, Technicienne de rivière, SYGRAL
- **TRUFFI** Eric, Maire de Simorre
- **VERGEZ** Marianne, Agricultrice et accueil touristique

Étaient excusés :

- **BARROUILLET** Nathalie, Vice-présidente du Conseil Départemental du Gers
- **CADORE** Éric, Conseiller Régional Occitanie
- **DUPOUY** Philippe, Président du Conseil Départemental du Gers
- **LAFON** Emeline, Conseillère Départementale du Fezensac
- **LASPORTES** Bernard, Maire de Saint-Arailles
- **MEUNIER** Sabrina, Responsable transition écologique et énergétique PETR Pays d'Armagnac
- **SIRVEN** Bruno, Arbre et Paysage du Gers

Eric TRUFFI, maire de Simorre, ouvre le COPIL à 9h30, il souhaite la bienvenue et remercie la Région d'avoir choisie la commune de Simorre pour l'organisation du COPIL.

Séverine CARCHON présente les modalités de prise en charge de Natura 2000 par la Région Occitanie. Elle rappelle qu'en l'absence de portage de l'animation Natura 2000 par une collectivité locale, c'est la Région Occitanie qui par marché public délègue l'animation. Elle remercie l'ADASEA du Gers pour sa participation historique dans la gestion des sites Natura 2000 gersois.

Véronica LEON, précise que la Région est, depuis janvier 2023, autorité administrative des sites Natura 2000 exclusivement terrestres. Elle gère donc le budget de l'animation Natura 2000 de ces sites ainsi que les contrats forestiers et ni forestiers ni agricoles. La DRAAF quant à elle, assure la gestion des MAEC et des aides à la Conversion en Agriculture Biologique.

La Région assure la gestion des sites terrestres (COPIL, mise en œuvre des DOCOB). Les services de l'État conservent les missions régaliennes (désignation de sites, modification de périmètres, Evaluations d'Incidences Natura 2000).

SITE NATURA 2000 « COTEAUX DU LIZET ET DE L'OSSE VERS MONTESQUIOU »

Hugo GIRARD commence avec un rappel de quelques éléments de contexte du site Natura 2000 Coteaux du Lizet et de l'Osse vers Montesquiou (superficie, habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire et enjeux de conservation).

Séverine CARCHON demande qui sont les personnes présentes étant concernées par le site Natura. Réponses apportées par plusieurs techniciens, mais aucun élu présent.

➤ Bilan de l'animation Natura 2000

○ Bilan de la contractualisation

Hugo GIRARD rappelle le principe des 3 types de contrats qui existent pour préserver les habitats et/ou espèces à destination des différents gestionnaires : contrat agricole, contrat forestier et contrat ni agricole ni forestier.

▪ *Bilan pour les MAEC 2023 et 2024*

Un rappel est fait sur l'enveloppe allouée qui est inférieure à celle demandée lors du dépôt du PAEC en 2022, d'autant que le budget est commun pour les deux sites Natura 2000 (Lizet et Lauze). De fait, une priorisation des dossiers a dû être mise en œuvre, en favorisant les renouvellements de contrats dans un premier temps. On recense 6 renouvellements couvrant 79 hectares, dont 59 hectares d'habitats d'intérêt communautaire, et une surface totale de 292 hectares, soit 25% de la SAU, depuis 2020.

▪ *Bilan des contrats non agricole*

Un dépôt de contrat a été effectué fin 2024. Hugo Girard rappelle la procédure de dépôt des contrats. Il faut désormais présenter une fiche projet en amont du dépôt, afin de permettre une prévalidation des éléments techniques et de la pertinence des actions par la Région. Le dépôt final se fait sur la plateforme Europac, mise en place par la Région pour la gestion financière des fonds européen lors de 2 périodes d'appel à projets.

Maud LE PAPE demande des précisions sur les types de mesures possible ainsi que sur celles proposées dans le cadre du contrat.

Hugo GIRARD explique qu'une liste de mesures existe, et que celle mise en place ici correspondent à de la réouverture mécanique.

Maud LE PAPE demande si après la réouverture mécanique, un pâturage sera mis en place sur les parcelles.

Hugo GIRARD précise qu'historiquement ces parcelles étaient en fermage mais qu'après la retraite de l'agriculteur en 2016, la gestion avait été stoppée. Une mise en place de pâturage est envisagée pour la suite.

Véronica LEON conclut en rappelant que les contrats doivent respecter strictement le périmètre du site Natura 2000, et que dans ce cas précis, 0,2 hectares ne pourront être pris en charge par Natura. Cependant le contrat a été accepté sur les surfaces concernées par le site et il sera présenté au prochain CRP (Comité régional de programmation des fonds européens).

Il n'y a pas de nouvelle adhésion à la charte Natura 2000.

Hugo GIRARD présente ensuite la dotation aux communes pour les aménités rurales puisque la commune de Montesquiou en bénéficie pour la première fois, du fait de la modification des critères d'éligibilité et une synthèse concernant le calcul des taux appliqués, qui dépend de la population communale, la superficie concernée et le type de protection.

Jacques SERIN se réjouit, les nouveaux critères font que les montants ont augmenté pour la commune de Betcave-Aguin (qui était la seule à toucher la dotation jusqu'à présent) et qu'ils vont permettre d'entreprendre par exemple la réalisation d'un passage à gué sur le sentier de randonnée entre Simorre et Betcave-Aguin.

○ **Bilan de la sensibilisation/communication**

Aurore LAVILANIE présente les animations réalisées par le CPIE Pays Gersoises auprès de 2 classes de l'école de Lasseran et les animations grand public lors de la fête de l'Orchidée à Saint Arailles et de la foire de la Madeleine à Montesquiou.

Hugo GIRARD reprend ensuite avec la rencontre du mois de juin des élus régionaux, venus découvrir le site du Lizet, et échanger sur les actions mises en œuvre avec les élus locaux.

○ **Bilan des suivis**

Pas de suivi prévu au titre de l'animation Natura 2000, puisque ces temps sont prioritaires pour l'évaluation du Document d'Objectifs prévue pour le dernier trimestre 2025 et l'année 2026. Deux suivis sont en cours portant sur l'efficacité des mesures agroenvironnementales et climatiques :

❖ **Suivi des prairies engagées en MAEC**

4 prairies en 2024 puis 4 nouvelles en 2025

Hugo GIRARD précise le choix de faire le suivi en 2 temps, afin de laisser une échelle temporelle plus importante pour pouvoir mesurer une possible évolution de la végétation.

Les relevés botaniques reposent sur le protocole du Concours des Pratiques Agroécologiques – Prairies et Parcours. Les catégories ont été adaptées, avec l'ajout des « graminées caractéristiques des prairies de fauche » pour leur rôle fourrager et leur présence dans les prairies.

Un indicateur Orchidée vient également compléter ces données.

Pour chaque prairie, un transect est réalisé et divisé en 3. Sur chacun d'eux, la présence des groupes d'espèces est notée. La moyenne des 3 transects donne une autre à la prairie pour évaluer son état par rapport à la richesse floristique, le rôle fonctionnel et sa gestion.

❖ **Appel à manifestation d'intérêt : Efficacité des mesures de retards de fauche (financement OFB/UMS PatriNat)**

3 prairies humides suivies

Depuis 2020, des suivis faunistique et floristique sont effectués sur 3 prairies ayant des retards de fauches à des dates différentes dans le cadre de MAEC de la précédente programmation. Ce suivi est issu d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI) de l'UMS Patri'Nat et de l'OFB pour suivre l'évolution des espèces. L'année 2024 était la dernière année du suivi.

Véronica LEON annonce qu'au prochain COPIL les résultats pourront donc être présentés.

Camille MOUGINS reprend en précisant que l'analyse se fait par l'UMS Patri'Nat, et que ce suivi n'a pas lieu uniquement sur notre site, de fait, nous ne pouvons pas affirmer que des résultats soient disponibles si rapidement, puisque nous venons seulement d'obtenir l'analyse des données récoltées en 2020.

➤ **Perspectives 2025**

Présentation des renouvellements prévisionnels de MAEC pour 2025 : 9 exploitants et environ 200 ha pour une enveloppe prévisionnelle de 301 500 €.

Un contrat hors agricole en préparation sur un peu plus d'1ha.

Mise en réflexion d'une restauration du sentier du lac du Lizet avec pourquoi pas un chantier école. L'évaluation du DOCOB débutera au cours du dernier trimestre 2025.

➤ Questions

Bruno GABRIEL demande si les MAEC peuvent permettre une plus-value en cas de session de parcelles, favoriser des reprises de terre en cas de départ à la retraite par exemple.

Maud LE PAPE indique que sur la nouvelle programmation (2023-2027) une plus grande souplesse est offerte aux agriculteurs concernant leurs engagements. Elle cite par exemple qu'il est plus facile désormais de prendre sa retraite durant les 5 années, ou de mettre un terme à l'engagement dans certains cas de force majeure.

Camille MOUGINS répond que le bonus attribué aux MAEC dépend avant tout de la direction choisie par le repreneur.

CLOTURE DE LA PREMIERE PARTIE DE SEANCE CONCERNANT LE SITE NATURA 2000 COTEAUX DU LIZET ET DE L'OSSE VERS MONTESQUIOU

SITE NATURA 2000 « VALLEE ET COTEAUX DE LA LAUZE »

Ouverture du Comité de pilotage local à 10h55.

Mme CARCHON ne reprend pas la parole pour introduire ce COPIL, la parole est directement donnée aux animateurs.

Hugo GIRARD commence avec un rappel des éléments de contexte du site Natura 2000 Vallée et Coteaux de la Lauze (superficie, habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire et enjeux de conservation)

- **Bilan de l'animation Natura 2000**
- **Bilan de la contractualisation**
 - *Bilan pour les MAEC 2023 et 2024*

Présentation des résultats : 19 exploitants, 267,80 hectares, 1 mare et 625 m de fossés, dont 222 hectares d'habitats d'intérêt communautaires. Sur la totalité des MAEC en cours 1 250 ha sont engagés soit 23% de la surface agricole du site.

Bruno GABRIEL demande une précision concernant le terme de fossé.

Hugo GIRARD indique qu'il s'agit de fossé intra parcellaire, non de cours d'eau.

- *Bilan des contrats ni agricole ni forestiers*

1 contrat est en cours d'élaboration, concernant des prairies de fauche en milieu bocager, imbriquées dans une mosaïque d'habitats favorables aux espèces d'intérêt communautaire (chiroptères, cuivré des marais...), ainsi qu'un réseau de mares. Le contrat couvrirait environ 20 ha de milieux ouverts

Pas de mise en place de Charte Natura 2000.

Hugo GIRARD et **Véronica LEON** indique qu'il ne s'agit pas d'une priorité pour la Région.

- **Dotation Aménités Rurales**

5 communes du site reçoivent la compensation, Betcave-Aguin, Faget-Abbatial, Lamaguère, Simorre et Villefranche d'Astarac.

Séverine CARCHON précise les possibilités d'action pouvant être mise en œuvre grâce à cette dotation (projets intercommunaux, mise en place de projet itinérant, sentier de randonnées etc...). Bien qu'aucune obligation pour l'utiliser en faveur de la biodiversité, elle encourage des démarches allant dans ce sens.

○ **Bilan de la sensibilisation/communication**

Aurore LAVILANIE présente les animations réalisées par le CPIE Pays Gersoises auprès de 2 classes de l'école de Saramon et la balade nature sur le sentier à p'art à Simorre et l'animation réalisée auprès de l'accueil ado de Gimont. Une animation auprès des résidents de l'EHPAD de Simorre a également eu lieu à la mi-novembre.

○ **Bilan des suivis**

Pas de suivi prévu au titre de l'animation Natura 2000, puisque ces temps sont également ciblés pour l'évaluation du Document d'Objectifs prévue pour le dernier trimestre 2025 et l'année 2026.

Le suivi flore sur les MAEC présenté lors de la partie précédente est également effectué sur le site de la Lauze selon le même protocole.

❖ **Appel à manifestation d'intérêt : Efficacité des mesures de réouvertures (financement OFB/UMS PatriNat)**

2 landes à genêts suivies

L'ADASEA du Gers a répondu à cet appel à manifestation de l'UMS Patri'Nat et de l'OFB en proposant 2 landes embroussaillées qui doivent être réouvertes dans le cadre du LIFE Coteaux Gascons. Une première année de suivis floristiques et faunistiques a été réalisée en 2024 avec des protocoles imposés. 2024 sera l'état initial. Les travaux de réouverture mécanique doivent avoir lieu d'ici le printemps. Les suivis réalisés jusqu'en 2028 permettront de mesurer l'efficacité de ces travaux. La gestion courante se fera pas un pâturage mixte équins/ovins.

➤ **Perspectives 2025**

Présentation des renouvellements prévisionnels de MAEC pour 2025 : 38 exploitants et environ 900 ha pour une enveloppe prévisionnelle de 301 500 € commune avec le site du Lizet.

Le projet de contrat hors agricole en préparation.

L'évaluation du DOCOB débutera au cours du dernier trimestre 2025.

Hugo GIRARD précise que l'objectif de l'évaluation du DOCOB est de faire un bilan des différentes actions mises en place depuis 20 ans sur le site, analyser les objectifs inscrits dans le DOCOB et actualiser les données du site. Le résultat de l'évaluation orientera soit vers une simple actualisation du DOCOB soit vers une révision de celui-ci.

Gérard ROEHRIG demande si le périmètre du site Natura 2000 peut évoluer.

Hugo GIRARD répond que le travail mené lors de l'évaluation du DOCOB pourra peut-être mener à une réflexion sur le périmètre.

➤ **Questions**

Bruno GABRIEL propose qu'une plus grande implication des étudiants du département soit mise en œuvre sur les sites Natura 2000, ajoutant qu'en tant qu'ancien directeur de l'IUT d'Auch, il connaît plusieurs formations qui pourraient être intéressés d'être appelés en renfort sur des actions de terrain.

Hugo GIRARD parle de l'implication d'étudiants du BTS GPN de Masseube et de Mirande régulière et prend note de la demande concernant les cursus de l'IUT.

Marianne VERGEZ questionne sur la protection des versants sud des coteaux face aux projet photovoltaïque dans le cadre de Natura 2000.

Grégory HOUILLER rappelle la procédure d'évaluation d'incidence N2000, il précise qu'il existe une liste nationale de projet soumis à évaluation et chaque préfet peut ajouter d'autres projets/aménagements soumis localement à évaluation. Par rapport aux projets de photovoltaïques, c'est la puissance produite qui détermine si le projet est soumis ou non à évaluation. Les évaluations d'incidences Natura 2000 se concentrent essentiellement sur les impacts par rapport aux espèces ou habitats d'intérêt communautaire.

Les projets portés par des énergéticiens sont dans la majorité des cas soumis à étude d'impact.

Bruno GABRIEL reprend en demandant si la mise en place des transformateurs, des raccordements, ou l'enterrement de lignes sont pris en compte dans les évaluations d'incidence ? Selon Grégory HOUILLER, certains de ces aspects des projets sont peu pris en compte dans les évaluations Natura 2000.

Séverine CARCHON ajoute être d'accord que dans le cadre de Natura cela devrait être pris en compte.

Eric TRUFFI suggère que des plantations de haies devraient être entreprises le long des routes départementales, par le Département pour montrer l'exemple.

Séverine CARCHON conclut en proposant d'organiser des réunions publiques pour présenter les sites Natura 2000 sur les territoires concernés en 2025 ou en 2026, notamment dans le cadre de l'évaluation du DOCOB et afin de communiquer avec les nouveaux arrivés du territoire.

REMERCIEMENT DES PARTICIPANTS ET LEVEE DE SEANCE A 12H00.